

Commune de DAUBENSAND

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 mars 2016, ouverte à 20 heures

PRESENTS : Mme Valérie FUCHS, Maire, MM. Fabien MANNHART, Adjoint, Jérôme DAVID, Mme Caroline DINDAULT, Virginie LANNO, MM Frédéric LANG, Joseph OTT, Christophe WEISS

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme E. BRONN donne procuration à Mme C. DINDAULT
M. Thomas STARCK donne procuration à M. F. MANNHART jusqu'à son arrivée au cours du Point 3.

ABSENT : M. Pascal ROOS

Point 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2015

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé sans réserve.

Point 2 : FETE DE NOËL DES SENIORS

Le conseil municipal décide de la prise en charge d'une matinée récréative avec repas, en l'honneur des personnes âgées de la commune. Le second dimanche du mois de décembre 2016, soit le 11 décembre, est retenu.

Point 3 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. STRARCK rejoint l'assemblée au cours de ce point.

Mme le Maire explique qu'un prêt étant arrivé à terme, la commune pourrait envisager les travaux concernant l'éclairage public (Fonds de concours de la CCR 37 000 €) –

La révision du POS pour sa transformation en PLU est incontournable et nécessite également un lourd investissement (60 000 € sur 3 ans).

Le conseil se prononce favorable à l'unanimité des membres présents et représentés, aux travaux d'éclairage public.

Point 4 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après délibération, le conseil municipal

- Adopte à l'unanimité, les travaux de renouvellement de l'éclairage public de la Rue principale, Rue de la Digue et la Rue de Rhinau,
- arrête et approuve les modalités de financement comme suit :

DEPENSES

SELON ESTIMATION MARS 2016	150.500,00 € HT
	180.600,00 TTC

RECETTES

DETR subvention escomptée 20 % du montant HT	30.100,00 € HT	36.120,00 € TTC
ADAC subvention escomptée 15 % du montant HT	22.575,00 € HT	27.090,00 € TTC
Fond de Concours COMCOM du Rhin (subvention 95 % garantie)	30.000,00 € HT	36.000,00 TTC
Emprunt si subvention	67.825,00 HT	81.390,00 TTC
Emprunt sans subvention	120.500,00 HT	144.600,00 TTC

Point 5 : Divers

Un agent technique étant absent pour raison de maladie il convient de procéder à son remplacement, le temps de son absence. Un problème de régulation de la chaudière du logement communal implique soit sa réparation soit son remplacement.

Mme le Maire rend compte de la réunion du 03 mars 2016 concernant la création de la piste cyclable.

Le locataire de la chasse communale fait savoir qu'il souhaite céder la chasse communale pour des raisons de santé. Un nouveau candidat s'est manifesté pour la reprise du bail.

La commission fleurissement informe des projets de fleurissement.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 22 heures 30.